

Article 1 :

L'association est constituée de membres actifs, personnes physiques ou morales, ainsi que de membres d'honneur.

Les membres actifs votent au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale, participant ainsi à l'association.

Les membres d'honneur sont nommés par l'Assemblée Générale et participent à celle-ci sans voix délibérative.

Article 2 :

Les voix délibératives des membres actifs à l'Assemblée Générale sont réparties comme suit :

Etat et ses établissements publics : 300 voix

| | |
|---|---------|
| Le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France ou son représentant | 58 voix |
| Le Préfet de Police de Paris ou son représentant | 58 voix |
| Le Préfet de la Région d'Île-de-France ou son représentant | 58 voix |
| Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ou son représentant | 33 voix |
| Le Chef du Service Énergie, Climat, Véhicules de la DRIEE-IF ou son représentant | 33 voix |
| Le Directeur des Transports et de la protection du public de la Préfecture de Police ou son représentant | 12 voix |
| Le Directeur Régional d'Île-de-France de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ou son représentant | 12 voix |
| Le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts ou son représentant | 12 voix |
| Le Directeur Régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement ou son représentant | 12 voix |
| Le Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord ou son représentant | 12 voix |

Collectivités territoriales : 300 voix

| | |
|---|----------------|
| Le Président du Conseil Régional d'Île-de-France ou son représentant | 95 voix |
| Le Président de la Métropole du Grand Paris ou son représentant | 55 voix |
| Le Maire de Paris ou son représentant | 50 voix |
| Le Président du Conseil Départemental de l'Essonne ou son représentant | 10 voix |
| Le Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis ou son représentant | 10 voix |
| Le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ou son représentant | 10 voix |
| Le Président du Conseil Départemental du Val-d'Oise ou son représentant | 10 voix |
| Le Président du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) ou son représentant | 10 voix |
| Le Président du Syndicat des Transports d'Île-de-France (dont le nom d'usage est Île-de-France Mobilités) ou son représentant | 10 voix |
| Le Président de l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou son représentant | 4 voix |
| Le Président de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne ou son représentant | 4 voix |
| Le Président de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay ou son représentant | 4 voix |
| Le Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France ou son représentant | 4 voix |
| Le Maire de l'Haÿ-les-Roses ou son représentant | 1 voix |
| Le Maire de Nanterre ou son représentant | 1 voix |
| Voix vacantes | 22 voix |

Activités contribuant directement ou indirectement à l'émission ou à la réduction des substances surveillées : 300 voix

| | |
|---|---------------|
| Les industriels soumis à la taxe générale sur les activités polluantes sont adhérents directs d'AIRPARIF, regroupés au sein d'IRASIF (Association des Industriels participant à la création et à la gestion du Réseau d'Alerte et de Surveillance de la pollution atmosphérique en Île-de-France) et représentent au total : <i>La liste détaillée des industriels avec leur nombre précis de voix constitue l'annexe 1 au présent règlement intérieur. Le bureau d'IRASIF est habilité à représenter, dans la limite de 50 voix par personne présente, les membres de leur association.</i> | 228 voix |
| Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA) | 8 voix |
| AESIO | 4 voix |
| ENEDIS | 4 voix |
| ENGIE Solutions BU Villes et Collectivités | 4 voix |
| GRDF | 4 voix |
| Groupe ADP | 8 voix |
| Groupe EDF | 4 voix |
| Groupe La Poste | 4 voix |
| ICADE | 4 voix |
| Ports de Paris | 4 voix |
| Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) | 8 voix |
| SNCF Gares Île-de-France | 4 voix |
| VEOLIA | 4 voix |
| VINCI Autoroutes | 4 voix |
| <i>Voix vacantes</i> | <i>4 voix</i> |

Associations régionales agréées de protection de l'environnement, de consommateurs ainsi que les personnalités qualifiées : 300 voix

Associations régionales agréées de protection de l'environnement

| | |
|---|---------|
| Le Président de France Nature Environnement Île-de-France ou son représentant | 75 voix |
| Le Président des Amis de la Terre Paris ou son représentant | 5 voix |
| Le Président de l'Association Respire ou son représentant | 5 voix |
| Le Président du WWF ou son représentant | 5 voix |

Associations régionales de consommateurs

| | |
|--|---------|
| Le Président du Conseil National des Associations Familiales Laïques ou son représentant | 40 voix |
| Le Président de l'UFC Que Choisir Île-de-France ou son représentant | 40 voix |
| Le Président de l'Association Léo Lagrange Défense des Consommateurs ou son représentant | 5 voix |

Représentants des professions de santé

| | |
|--|--------|
| Le Président de l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique ou son représentant | 9 voix |
| Le Directeur de l'Observatoire Régional de la Santé en Île-de-France ou son représentant | 9 voix |

Personnalités qualifiées

| | |
|--|----------------|
| Le Président du Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique ou son représentant | 5 voix |
| Le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional d'Île-de-France ou son représentant | 5 voix |
| Le Directeur du Laboratoire Central de la Préfecture de Police ou son représentant | 5 voix |
| Le Directeur du Service Parisien de Santé Environnementale ou son représentant | 5 voix |
| Le Directeur Interrégional Île-de-France-Centre de Météo France ou son représentant | 5 voix |
| Jean-Félix BERNARD | 5 voix |
| Valérie GROS | 5 voix |
| <i>Voix vacantes</i> | <i>72 voix</i> |

Article 3 :

Les membres d'honneur sont les suivants :

Jean-François SAGLIO, ancien Président d'AIRPARIF

Article 4 :

Le Conseil d'Administration se réunit sous la conduite du président d'AIRPARIF disposant d'une voix. Les autres voix délibératives des membres du Conseil d'Administration sont réparties comme suit :

Etat et ses établissements publics : 12 voix

| | |
|---|---------------|
| Le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France ou son représentant | 1 voix |
| Le Préfet de Police de Paris ou son représentant | 1 voix |
| Le Préfet de la Région d'Île-de-France ou son représentant | 1 voix |
| Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ou son représentant | 1 voix |
| Le Chef du Service Energie, Climat, Véhicules de la DRIEE-IF ou son représentant | 1 voix |
| Le Directeur des Transports et de la protection du public de la Préfecture de Police ou son représentant | 1 voix |
| Le Directeur Régional d'Île-de-France de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ou son représentant | 1 voix |
| Le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts ou son représentant | 1 voix |
| Le Directeur Régional et interdépartemental de l'Equipement et de l'Aménagement ou son représentant | 1 voix |
| <i>Voix vacantes</i> | 3 voix |

Collectivités territoriales : 12 voix

| | |
|---|---------------|
| Le Président du Conseil Régional d'Île-de-France ou son représentant | 1 voix |
| Le Maire de Paris ou son représentant | 1 voix |
| Le Président du Conseil Départemental de l'Essonne ou son représentant | 1 voix |
| Le Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis ou son représentant | 1 voix |
| Le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne ou son représentant | 1 voix |
| Le Président du Conseil Départemental du Val-d'Oise ou son représentant | 1 voix |
| Le Président de la Métropole du Grand Paris ou son représentant | 1 voix |
| Le Président du Syndicat des Transports d'Île-de-France (dont le nom d'usage est Île-de-France Mobilités) ou son représentant | 1 voix |
| <i>Voix vacantes</i> | 4 voix |

Activités contribuant directement ou indirectement à l'émission ou à la réduction des substances surveillées : 12 voix

| | |
|---|---------------|
| Le Président d'AIRASIF (Association des Industriels participant à la création et à la gestion du Réseau d'Alerte et de Surveillance de la pollution atmosphérique en Île-de-France) ou son représentant | 1 voix |
| Le 1 ^{er} Vice-Président d'AIRASIF ou son représentant | 1 voix |
| Le 2 ^{ème} Vice-Président d'AIRASIF ou son représentant | 1 voix |
| Le 3 ^{ème} Vice-Président d'AIRASIF ou son représentant | 1 voix |
| Le Trésorier d'AIRASIF ou son représentant | 1 voix |
| Le représentant du Groupe ADP | 1 voix |
| Le représentant du Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA) | 1 voix |
| Le représentant de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) | 1 voix |
| Le représentant de SNCF Gares Île-de-France | 1 voix |
| Le représentant de la Délégation Régionale Île-de-France d'EDF | 1 voix |
| <i>Voix vacantes</i> | 2 voix |

Associations régionales agréées de protection de l'environnement, de consommateurs ainsi que les personnalités qualifiées : 12 voix

Associations régionales agréées de protection de l'environnement

| | |
|---|--------|
| Le Président de France Nature Environnement Île-de-France ou son représentant | 1 voix |
| Le Président des Amis de la Terre Paris ou son représentant | 1 voix |

Associations régionales de consommateurs

| | |
|--|--------|
| Le Président du Conseil National des Associations Familiales Laïques ou son représentant | 1 voix |
| Le Président de l'UFC Que Choisir Île-de-France ou son représentant | 1 voix |

Représentants des professions de santé

| | |
|--|--------|
| Le Président de l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique ou son représentant | 1 voix |
| Le Directeur de l'Observatoire Régional de la Santé en Île-de-France ou son représentant | 1 voix |

Personnalités qualifiées

| | |
|--|--------|
| Le Président du Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique ou son représentant | 1 voix |
| Le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional d'Île-de-France ou son représentant | 1 voix |
| Le Directeur du Laboratoire Central de la Préfecture de Police ou son représentant | 1 voix |
| Le Directeur du Service Parisien de Santé Environnementale ou son représentant | 1 voix |
| Voix vacantes | 2 voix |

Article 5 :

Toute modification de la composition de l'association en ce qui concerne les membres actifs s'accompagne d'une nouvelle répartition des voix délibératives au sein de l'Assemblée Générale, et si nécessaire du Conseil d'Administration et du Bureau.

Article 6 :

Les activités de valorisation de l'expertise d'Airparif relevant du secteur lucratif sont exercées en application de la charte d'encadrement de ces activités qui constitue l'annexe 2 au présent règlement intérieur. Les actions d'intérêt général financées par voie de mécénat sont exercées en application de la charte du mécénat qui constitue l'annexe 3 au présent règlement intérieur.

Article 7 :

La liste des membres du Bureau est définie à l'annexe 4 du présent règlement intérieur. Elle est modifiée sur décision du Conseil d'Administration.


Jean-Félix BERNARD
Président


Jean-Marc PICARD
Secrétaire Général

Fait à Paris, le 21 janvier 2021

Annexe 1 au règlement intérieur d'AIRPARIF

LISTE DETAILLEE DES INDUSTRIELS MEMBRES ADHERENTS D'AIRPARIF AU 21 JANVIER 2021

En cas de non représentation globale des industriels par AIRASIF au sein de l'assemblée générale d'AIRPARIF, les voix des membres adhérents sont réparties de la façon suivante :

| Société-Groupe | Activité | Etablissement | Voix |
|---|--|--|------|
| AEROPORTS DE PARIS | Services auxiliaires de transport aérien de passagers | Aéroport du Bourget | 1 |
| | | Aéroport d'Orly | |
| | | Aéroport Charles-de-Gaulle | |
| BASF Health & Care Products France | Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien | Usine de Meaux | 1 |
| BIO SPRINGER | Fabrication de produits alimentaires | Usine de Maisons-Alfort | 1 |
| BOREALIS | Fabrication de produits azotés et d'engrais | Usine de Grandpuits | 22 |
| CEA Saclay | Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles | Chaufferie COGESTAR CEA de Saclay | 1 |
| CIMENTS CALCIA | Fabrication de ciment | Usine de Gargenville | 8 |
| CNIM | Traitement et élimination des déchets non dangereux | Centre de valorisation des déchets Thiverval-Grignon | 2 |
| CORLIDO | Raffinage du pétrole | Société des Lubrifiants de Nanterre | 1 |
| | | Chaufferie d'Ivry-sur-Seine | |
| | | Chaufferie de Saint-Ouen | |
| | | Chaufferie de Grenelle | |
| | | Chaufferie de Vaugirard | |
| | | Chaufferie de Bercy | |
| | | Chaufferie du Kremlin-Bicêtre | |
| | | Chaufferie SNC Cogé à Vitry-sur-Seine | |
| | | Chaufferie AULNAY 3000 à Aulnay-sous-Bois | |
| | | Chaufferie ARGEVAL d'Argenteuil | |
| | | Chaufferie de Cachan | |
| | | Chaufferie SEINERGIE de Courbevoie | |
| | | Chaufferie CICEO de Puteaux | |
| DALKIA | Production et distribution de chaleur | Chaufferie CENERGY de Saint-Ouen l'Aumône | 12 |
| | | Chaufferie SOCLIS de Suresnes | |
| | | Chaufferie GEOVAL de Lognes | |
| | | Chaufferie Grand Paris Sud Energie Positive à Evry | |
| | | Chaufferie SOMEC à Mantes-la-Jolie | |
| | | Chaufferie ENERLIS aux Ulis | |
| | | Chaufferie ENERLAY de Saint-Germain-en-Laye | |
| | | Chaufferie Résidence de Villeneuve à Villeneuve-la-Garenne | |
| | | Chaufferie SARCELLES ENERGIE à Sarcelles | |
| | | Chaufferie SCUC Créteil Echat-Ouest | |
| | | Chaufferie SEBIO de Sevran | |
| | | Turbine à combustion de Gennevilliers | |
| | | Turbine à combustion de Montereau | |
| Turbine à combustion de Vaires-sur-Marne | | | |
| Turbine à combustion Arrighi de Vitry-sur-Seine | | | |
| EDF | Production d'électricité | Chaufferie de Courbevoie | 4 |
| | | Chaufferie de Nanterre | |
| ENERTHERM | Production et distribution de chaleur et d'eau glacée | Chaufferie du centre commercial Parly 2 | 2 |
| | | Chaufferie VELIDIS de Vélizy | |
| | | Chaufferie de Meudon | |
| | | Chaufferie de Grigny | |
| | | Chaufferie VERSEO de Versailles | |
| | | Chaufferie GENNEVILLIERS ENERGIE de Gennevilliers | |
| | | Chaufferie Plaine-Commune Energie de Stains | |
| | | Chaufferie Plaine-Commune Energie de Saint-Denis | |
| ENGIE RÉSEAUX | Production et distribution de chaleur | Chaufferie Plaine-Commune Energie de Saint-Denis Fabien | 6 |
| | | Chaufferie SDCB à Bagnolet | |
| | | Chaufferie SICSEF-SEFIR de Sannois ZUP Logis Vert | |
| | | Chaufferie SICSEF-SEFIR de Sannois ZUP Fossés Trepés | |
| | | Chaufferie GEODALYS de la Plaine du Lys à Dammarie-les-Lys | |
| | | Chaufferie SEVEO GIE ZUP de Sevran | |
| | | Chaufferie GEOPICTA Zup de Villepinte | |

| Société-Groupe | Activité | Etablissement | Voix |
|--------------------|---|---|------|
| ENORIS | Production et distribution de vapeur et d'air conditionné | Chaufferie de Massy | 2 |
| | Traitement et élimination des déchets non dangereux | Usine d'incinération d'ordures ménagères de Massy | |
| IDEX | Production et distribution de chaleur | Chaufferie SEMECO de Bobigny | 1 |
| | Production et distribution de chaleur | Chaufferie CGCU du Mèe-sur-Seine | |
| | Production et distribution de chaleur | Chaufferie CONCORDIA de Vigneux-sur-Seine | |
| KERAGLASS | Fabrication de verre plat | Usine de Bagneux-sur-Loing | 8 |
| KNAUF Plâtres | Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction | Usine de Saints-Souplets | 1 |
| LFB BIOMEDICAMENTS | Fabrication de préparations pharmaceutiques | Site de production des Ulis | 4 |
| PEUGEOT-CITROEN | Construction de véhicules automobiles | Usine de Poissy | 4 |
| RENAULT | Construction de véhicules automobiles | Usine de Flins | 12 |
| | | Technocentre et centre technique de Lardy | |
| RIVA ACIER | Sidérurgie (aciérie électrique, laminoir) | Acierie de Bonnières-sur-Seine | 14 |
| | | Acierie de Gargenville | |
| | | Acierie de Montereau-Fault-Yonne | |
| SC2M | Production et distribution de chaleur | Chaufferie de Melun Montagu | 1 |
| SEMARDEL | Traitement et élimination des déchets non dangereux | Centre Intégré de Traitement des Déchets SEMARIV de Vert-le-Grand | 5 |
| SGD | Fabrication de verre creux | Usine de Sucy-en-Brie | 19 |
| SIAAP | Collecte et traitement des eaux usées | Usine Seine-Aval d'Achères Maisons-Laffite | 4 |
| | | Usine d'incinération d'ordures ménagères VALO'MARNE de Créteil | |
| | | Usine d'incinération d'ordures ménagères d'Ivry-sur-Seine | |
| | | Usine d'incinération d'ordures ménagères et chaufferie de Carrières-sur-Seine | |
| | | Usine d'incinération d'ordures ménagères de Saint-Thibault-des-Vignes | |
| SUEZ-NOVERGIE | Traitement et élimination des déchets non dangereux | Usine d'incinération d'ordures ménagères d'Argenteuil | 29 |
| | | Usine d'incinération d'ordures ménagères de Saint-Ouen | |
| | | Centre de valorisation énergétique TSI d'Issy-les-Moulineaux | |
| | | Centre de valorisation énergétique TSI d'Issy-les-Moulineaux | |
| TIRU | Traitement et élimination des déchets non dangereux | Usine d'incinération d'ordures ménagères de Saint-Ouen | 10 |
| | | Centre de valorisation énergétique TSI d'Issy-les-Moulineaux | |
| TOTAL RAFFINAGE | Raffinage du pétrole | Raffinerie de Grandpuits | 22 |
| | Traitement et élimination des déchets dangereux | Usine SARP Industries de Limay | |
| | | Usine d'incinération d'ordures ménagères GENERIS de Rungis | |
| VEOLIA PROPRETÉ | Traitement et élimination des déchets non dangereux | Usine d'incinération d'ordures ménagères GENERIS de Villejust | 13 |
| | | Usine d'incinération d'ordures ménagères GENERIS Somoval de Monthyon | |
| | | Centre de traitement des déchets GENERIS de Fresnes-sur-Marne | |
| | | Usine d'incinération d'ordures ménagères AUROR'ENVIRONNEMENT de Saint-Ouen l'Aumône | |
| | | Usine d'incinération d'ordures ménagères SAREN à Sarcelles | |

Annexe 2 au règlement intérieur d'AIRPARIF

CHARTRE DES ACTIVITES RELEVANT DU SECTEUR LUCRATIF

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 12 juin 2013,

Vu les statuts de l'Association permettant à Airparif d'effectuer des activités permettant de valoriser ses compétences,

Vu les dispositions fiscales s'appliquant à l'association et notamment la note fiscale en date du 12 mars 2002 concernant le statut fiscal des AASQA et le courrier en date du 23 avril 2013 adressé à Airparif venant préciser le caractère lucratif des études non rendues publiques, et permettant à Airparif de bénéficier d'actions de mécénat environnemental :

L'association peut exercer des activités de valorisation de son expertise en s'assurant qu'elles respectent les exigences suivantes :

1. Elles ne doivent pas porter atteinte à l'image d'Airparif notamment en ce qui concerne la qualité scientifique de ses activités et l'indépendance des avis qu'elle pourra donner. Une vigilance particulière est portée aux choix des prestations qu'elle accepte de réaliser tant en terme de nature des travaux qu'en terme de qualité du partenaire.
2. Les revenus assurés par les activités réalisées dans le domaine lucratif (à l'exclusion des revenus liés aux activités mutualisées entre AASQA) représentent au maximum 10 % des ressources totales d'Airparif.
3. L'ensemble de ce secteur d'activités lucratives fait l'objet d'une comptabilité séparée, suivant les règles définies par l'avocat fiscaliste et l'expert-comptable dûment mandatés. Le prix de chaque prestation lucrative est déterminé en affectant l'ensemble des coûts directs, indirects, et d'équipement relevant de cette prestation, de sorte que le compte de résultat du secteur ne présente pas de déficit. Un détail de compte de bilan et de résultats du secteur est annexé aux comptes d'Airparif soumis à certification du commissaire aux comptes, arrêtés annuellement par le bureau de l'Association et publié avec les comptes de l'association tous les ans. Le résultat net du secteur d'activités est affecté au compte général des recettes de l'Association. En aucune façon, le secteur d'activités relevant du domaine lucratif ne peut donc être subventionné par les fonds publics accordés à Airparif.
4. Par ailleurs, toute étude concernant la qualité de l'air en France fait l'objet d'un rapport rendu public sur le site internet d'Airparif. Toutefois, sont exonérées de cette obligation de publication les informations relevant de la propriété intellectuelle du partenaire concerné, les informations susceptibles d'entraîner l'annulation d'une procédure de mise en concurrence formalisée (appel d'offre, ...), les informations de nature commerciales ou financières susceptibles d'être en contradiction avec le droit de la concurrence.

Annexe 3 au règlement intérieur d'AIRPARIF

CHARTRE DU MECENAT

Vu les statuts de l'Association,

Vu les dispositions fiscales s'appliquant à l'association, confirmées par courrier de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 23 avril 2013 permettant à Airparif de bénéficier d'actions de mécénat telles que visées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts,

Afin de renforcer sa capacité à faire progresser le niveau de connaissance sur la qualité de l'air en Île-de-France, Airparif peut s'appuyer sur un financement apporté par des entreprises privées dans le cadre du dispositif de mécénat d'entreprise et concourir à la défense de l'environnement naturel en développant des activités d'analyses et de recherche en matière de qualité de l'air et de lutte contre les pollutions de l'atmosphère, engager des programmes d'études, des actions de communication ou de sensibilisation du public en s'assurant qu'elles respectent les exigences suivantes :

1. Elles ne doivent pas porter atteinte à l'image d'Airparif notamment en ce qui concerne la qualité scientifique de ses activités, son indépendance, sa neutralité et sa transparence ;
2. Elles doivent rester dans le cadre des activités non lucratives d'intérêt général accomplies par Airparif ;
3. Le choix des partenaires mécènes fait l'objet d'une vigilance particulière de sorte que les partenariats mis en place soient compatibles avec les valeurs d'Airparif et en adéquation avec les valeurs et la pratique des affaires du partenaire et particulièrement la mise en œuvre d'un développement durable de ses activités ; les projets de mécénat sont soumis pour avis aux membres du bureau d'Airparif, avant contractualisation ;
4. Par ailleurs, tout programme mis en œuvre dans le cadre d'un mécénat est encadré par la signature entre les parties d'une convention de mécénat dont la présente charte constitue une annexe. Airparif s'engage à faire preuve de transparence dans l'utilisation des fonds alloués ainsi que dans la réalisation du projet en informant régulièrement le mécène de l'avancée du projet ;
5. Les résultats des projets ou études composant le programme financé par voie de mécénat sont rendus publics par Airparif comme toutes les études, conformément à la politique de transparence de l'association. Une communication conjointe sur le programme financé par voie de mécénat sera élaborée.

Annexe 4 au règlement intérieur d'AIRPARIF

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU AU 21 JANVIER 2021

Jean-Félix BERNARD, Président du Conseil d'Administration d'AIRPARIF

Collège Etat et Etablissements Publics

Michel GIORIA, directeur régional Île-de-France de l'ADEME

Jean-Marc PICARD (secrétaire général d'AIRPARIF), directeur adjoint régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Sabine ROUSSELY, sous-directrice de la protection sanitaire et de l'environnement de la direction des transports et de la protection du public à la préfecture de police

Hervé SCHMITT, directeur adjoint de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France, chargé de l'aménagement et du développement durable

Collège Collectivités Territoriales

Daniel DESSE, vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise, délégué à l'environnement et au développement durable

Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT, vice-président du Conseil régional d'Île-de-France, chargé de l'écologie et du développement durable

Daniel GUIRAUD, vice-président de la Métropole du Grand Paris, délégué à la mise en œuvre de la stratégie environnementale et au développement des réseaux énergétiques

Dan LERT, adjoint à la Maire de Paris en charge de la transition écologique, du plan climat, de l'eau et de l'énergie

Collège Activités contribuant directement ou indirectement à l'émission ou à la réduction des substances surveillées

Nicolas LE BIGOT, directeur des affaires environnementales et techniques du CCFA

Hélène MILOT, déléguée régionale EDF Île-de-France

François PEYNE, vice-président d'AIRASIF

Bruno VINATIER, président d'AIRASIF (trésorier d'AIRPARIF)

Collège Associations Régionales Agréées de Protection de l'Environnement, Associations de Consommateurs et Personnalités Qualifiées.

Christian BERTHIER, Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL)

CESER IDF, poste vacant dans l'attente de la nomination du représentant du Conseil économique, social et environnemental d'Île-de-France

Louis COFFLARD, Les Amis de la Terre Paris

Michel RIOTTOT, conseiller du président de France Nature Environnement Île-de-France

